

PIERRE GUIRAUD  
Groningen

### LA SYNTAXE EXPRESSIVE<sup>1</sup>

La phrase grammaticalisée, dite prédicative, a pour fonction d'énoncer objectivement un propos attribué à un sujet: „Georges refuse d'obéir” constate le père. De même, le sentiment plus ou moins vif d'impatience, de colère, d'impuissance qui accompagne cette constatation pourra être expressément désigné dans l'énoncé sous la forme prédicative: „je suis furieux parce que Georges refuse d'obéir” ou „Georges est insupportable et refuse d'obéir”.

Mais ce sentiment peut être aussi directement exprimé par la forme même du discours en dehors de son contenu lexical et grammatical, l'énoncé est alors véhicule d'une signification objective et manifestation directe de l'état psychologique qui en motive l'énonciation. Ainsi un coup de sonnette est le signal m'informant que quelqu'un désire être admis dans la maison, et, en même temps, sa forme brusque, brutale, réitérée exprime l'état d'esprit du visiteur, son impatience, sa fureur etc...

Tout énoncé a un double contenu: comme signe référant à un système de conventions sémantiques, comme acte exprimant directement la personnalité, les intentions, l'état d'esprit du locuteur. Les deux messages se superposent chacun dans les proportions variables qui vont de la désignation pure à valeur expressive zéro ou tendant vers zéro („la somme des angles d'un triangle est égale à deux droits”), à l'expression pure à contenu sémantique tendant vers zéro (l'interjection, par exemple).

Entre ces deux limites on trouve tous les degrés, toutes les formes de mélange et de contamination du prédicatif et de l'expressif, ce dernier étant fondé sur une mise en relief, plus ou moins spontanée ou conventionalisée du lexique, de la syntaxe et de la prosodie.

Ainsi notre exemple devient: „il refuse d'obéir, Georges”, „ton fils refuse d'obéir”, „Monsieur refuse d'obéir” etc... avec des variations mélodiques, accentuelles, démarcatives appropriées.

<sup>1</sup> Le présent article constitue le chapitre V d'un ouvrage sur *La Syntaxe du français*, Collection „Que sais-je?”, à paraître en 1962.

L'expressivité est essentiellement affective, elle exprime des émotions, des désirs et lorsqu'elle affecte de simples jugements intellectuels, c'est pour les colorer de sentiment: elle affirme catégoriquement, elle dénie avec passion, elle interroge avec angoisse.

D'autre part, elle est, par définition, subjective, et toujours une manifestation du sujet parlant, et non du sujet grammatical qui ne saurait s'exprimer, car l'expression est un acte concret comme le geste, le tic, la mimique ou le cri.

Expressif, subjectif, affectif sont en corrélation, de même que prédicatif implique objectif et logique. Tout fait d'expressivité englobe nécessairement ces trois caractères, mais chacun dans des proportions différentes qui vont, comme on l'a dit, de l'expression brute à la simple coloration affective.

Faute de pouvoir décrire ici l'ensemble des procédés expressifs dont dispose la syntaxe, je me bornerai à présenter quelques exemples-types placés sous un éclairage nouveau — au moins à ma connaissance — il s'agit de la phrase locutive, du passé narratif et de la place de l'adjectif.

#### I. LA PHRASE LOCUTIVE ET LA MOTIVATION EXPRESSIVE

Les grammairiens ont toujours été embarrassés devant certaines formes de la langue parlée, telles que l'impératif, le vocatif, l'interjection ou les „mots-phrases” du type: *feu!*, *à la porte!*, *mort aux vaches!*, *pas folle la guêpe!* etc... C'est ainsi que M. Gougenheim, dans le monumental *Système grammatical de la langue française*, règle le sort des interjections dans une note de trois lignes: „nous ne dirons rien des interjections (ah! chut! hélas! etc...) qui loin de constituer des »parties du discours« sont un mode d'expression rudimentaire, étranger au système grammatical” (p. 48, note 2).

De même M. Imbs, dans son *Emploi des temps en français moderne*, constate que „l'impératif est situé en marge du système verbal”.

Quant aux „mots-phrases”, on y voit généralement des ellipses; ainsi: *admirable, ce tableau!* est considéré comme l'équivalent de *ce tableau est admirable!*, *admirable est ce tableau!*, avec ellipse du verbe.

Ce point de vue est non seulement inexact, mais il obscurcit entièrement le problème<sup>2</sup>.

Le „mot-phrase”, en effet, n'est pas une forme particulière de l'énoncé prédicatif, il appartient à un système d'expression différent, et il ne peut pas y avoir ellipse du verbe, pour la raison qu'il ne peut pas y avoir de verbe, que la catégorie du verbe

<sup>2</sup> L'explication par l'ellipse, si fréquente dans nos grammaires, est presque toujours fautive. *Demander grâce* n'est pas une forme elliptique de *demander une grâce*, avec lequel il s'oppose, c'est un degré zéro de l'article; de même des tours archaïques du type *à père avare fils prodigue* correspondant à un degré zéro de la copule de liaison.

Dans *je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu* il n'y a pas ellipse de la conjonction, mais absence de lien coordinatif.

n'existe pas dans le système que je désirerais appeler locutif pour bien marquer qu'il ne s'agit pas d'un accident de la forme prédicative, mais d'un type d'expression autonome. Le verbe, en effet, est un signe marqué de morphèmes qui permettent d'attribuer un prédicat à un sujet. Ce sujet désigne, selon la définition traditionnelle, la personne qui parle, à qui l'on parle ou dont on parle, mais il faut bien prendre garde que la première et la deuxième personne sont des personnes dont on parle; à l'aide du verbe le locuteur attribue une action ou un état à un sujet qui peut être lui-même.

Or, le „mot-phrase” n'attribue rien à personne, il n'est que l'expression d'une pensée, d'un sentiment, d'un désir du locuteur, il ne saurait donc comporter de verbe, ni de sujet, ni par conséquent de personne prédicative.

Lorsqu'on traduit *amusante cette histoire* par *cette histoire est amusante*, on passe d'un système grammatical dans un autre; mais en fait l'énoncé exprime un sentiment du locuteur, son amusement devant cette histoire, et le sujet prédicatif n'est pas l'histoire mais *je*: „je suis amusé par cette histoire”. La parole est un acte qui exprime une perception, un jugement, un sentiment, un désir du locuteur et qui en constitue une manifestation concrète qui dans l'énoncé locutif n'est pas prédicativisé. L'énoncé locutif possède bien une grammaire, et une grammaire élaborée, et qui nous paraît rudimentaire faute d'avoir été analysée et définie jusqu'ici; mais elle n'a point de temps ni de verbes, elle n'a qu'un espace et qu'un temps qui sont ceux de la communication, le *je* s'identifie avec le locuteur, le *tu* avec l'auditeur et le *il* avec la chose, ou l'être, ou la parole *hic et nunc* impliqués dans la communication.

Les signes sont modalisés par le ton, et on sait combien il peut être riche et varié. Il y a trois tons fondamentaux qui correspondent aux trois modalités de la phrase prédicative: le ton déclaratif, interrogatif et jussif.

Le ton déclaratif descend sur la fin de l'énoncé, souvent après une montée initiale: *Admirable!* / \ *Jacques!* \. Le ton interrogatif est suspendu: *Jacques?* /, la voix montant sans redescendre.

Le ton jussif pur a une mélodie plane, avec un accent tonique fermement marqué: *Jacques* (appel) \_\_\_\_|.

Tons qui se combinent en d'infinies variations.

Le ton déclaratif exprime que le locuteur perçoit l'objet qu'il a devant lui et qu'il éprouve à son sujet une pensée ou une émotion. Le ton interrogatif, qu'il s'interroge à son sujet. Le ton jussif, qu'il le désire: une phrase du type *un cheval* exprime „je veux un cheval” si le ton est volitif; „est-ce là un cheval?” si le ton est interrogatif; „je vois un cheval” si le ton est déclaratif.

Déclaration, question, désir sont implicitement orientés vers le locuteur. Il en résulte que le ton volitif combiné avec un substantif régi (*au feu!*, *à bas les pattes!*) ou avec un radical désignant une action, demande à l'interlocuteur d'effectuer cet acte. Dans le premier cas c'est la rection qui implique l'acte, dans le second c'est le radical verbal. *Feu!* est en régime direct, et signifie *faites feu*; *au feu!* est circon-

stanciel et signifie *venez au feu; sors, ferme la porte* ne sont que les radicaux non modalisés des verbes *sortir, fermer* et signifient *faites l'action de sortir, de fermer*.

L'ordre n'est pas formulé par l'impératif, mais par le ton dont la fonction est d'exprimer que l'objet du propos doit être réalisé, effectué par l'interlocuteur.

Lexicalement ce propos est spécifié aussi bien par un substantif, qu'un adverbe ou un verbe. Mais le „verbe” locuto-jussif n'est qu'un radical dépourvu des modalités de la personne et du temps. Lorsqu'une même racine présente des formes verbales nominales et adverbiales, on emploie l'une ou l'autre indifféremment: *avance et en avant, arrête et arrêt* ou *arrêter* (autre forme nominale du verbe).

L'impératif n'est donc que le radical d'un mot qui appartient à la catégorie du verbe dans le discours prédicatif et il ne peut être introduit dans ce dernier que marqué de l'indice *dit-il*, qui fait passer l'énoncé de la forme prédicative à la forme locutive: *Viens, dit-il alors*, etc...

Il en est de même du vocatif qui est un substantif non modalisé et qui, combiné avec le ton jussif, marque le désir du locuteur de faire venir à lui la personne appelée.

Dans l'énoncé locuto-déclaratif, le propos est constitué par une chose que le locuteur a devant lui et qui fait l'objet d'une pensée, d'une émotion que la parole exprime. Cet objet peut être spécifié sous forme d'un substantif: *le cheval!, ce cheval!*; substantif qui peut être déterminé: *le beau cheval!, le cheval de Paul!*. Mais c'est toujours le ton qui exprime la pensée ou le sentiment éprouvés par le locuteur devant le cheval, le beau cheval etc...

A la limite la spécification de l'objet peut être nulle et on a une forme qui n'est plus que le support du ton, c'est l'interjection. *Oh! Ah!* expriment alors l'admiration ou la surprise éprouvée par le locuteur en face de l'objet qu'il a devant lui.

Par ailleurs les valeurs prosodiques se combinent avec les spécifications lexicales:  
*un cheval!* — surprise du locuteur devant un cheval,  
*oh! un cheval!* — surprise marquée d'un morphème tonal,  
*surprenant, ce cheval!* — surprise lexicalisée.

D'autre part l'assiette du nom permet de mettre en relief certaines de ses modalités, objets particuliers de l'expression:

*ce cheval!* — surprise provoquée par l'identité du cheval,  
*quel cheval!* — surprise provoquée par la qualité du cheval,  
*que de chevaux!* — surprise provoquée par le nombre de chevaux.

La mise en relief est aussi obtenue par l'inversion ou la disjonction séquentielle:  
*le beau cheval!, beau, le cheval!*.

C'est à dessein que je n'ai pas parlé jusqu'ici de l'exclamation, bien que la plupart des exemples invoqués soient exclamatifs. Mais l'exclamation peut marquer la phrase prédicative aussi bien que la phrase locutive. C'est une emphase du ton et de l'accent qui met en valeur le caractère affectif.

L'affirmation ou la négation peuvent être énergiques, l'interrogation passionnée ou angoissée, l'ordre pressant et, à plus forte raison, l'énoncé de sentiments, d'émotions baigne dans l'affectivité.

Cette affectivité est nécessairement celle du loquens, quel que soit le sujet de la phrase; elle tend cependant à se manifester lorsque le locuteur parle de lui-même et dit *je*, et plus particulièrement lorsqu'il parle de ses sentiments. Mais elle est à son maximum dans la phrase locutive, dans laquelle le loquens s'identifie avec le „sujet” et qui a presque toujours pour objet l'expression de désirs et d'émotions.

L'exclamation est donc une mise en relief du ton à des fins affectives et qui s'accompagne le plus souvent des différents procédés de mise en relief logique: variations de séquence, rupture des liaisons démarcatives, emplois de morphèmes spéciaux. Mais dans son principe elle repose sur une hypertrophie des différences mélodiques et accentuelles qui définissent les trois tons: déclaratif, interrogatif, jussif.

Ainsi il y a un ton interrogatif normal: *est-ce que tu viens?* qui peut être amplifié par une montée de la voix suspendue sur la finale, montée plus ou moins forte et qui colore plus ou moins fortement la question, de surprise ou d'impatience.

L'exclamation peut être portée sur telle ou telle partie de la phrase à l'aide d'exclamatifs: *que, comme, comment, combien, quel*, qui sont des interrogatifs affectivisés:

*Quel beau jardin vous avez!* — j'admire la qualité de votre beau jardin.

*Que vous avez un beau jardin!* — j'admire la possession que vous avez d'un beau jardin.

*Comme vous avez un beau jardin!* — j'admire la façon dont vous possédez un beau jardin.

Ces tours qui s'insèrent par définition dans un énoncé oral prennent facilement une forme locutive: *quel beau jardin!, comme beau jardin, ça!* etc...

C'est que la phrase locutive est l'expression brute et directe de l'affectivité, expression dont la manifestation concrète est précisément dans les variations de la voix qui n'est, à ce niveau, qu'un acte (vocal), comme le geste ou le cri.

L'exclamation prédicative combine les deux systèmes d'élocution en un double message; en même temps que le locuteur attribue une pensée, une émotion, un désir, un état, un acte à un sujet, il exprime par des variations prosodiques non grammaticalisées les sentiments qu'il éprouve à l'égard de cette attribution:

*Que c'est beau!* = c'est beau + manifestation concrète de mon admiration.

*Tu viens!* = viens-tu + manifestation de mon impatience.

*Comme je t'aime!* — je t'aime + manifestation de l'amour que j'éprouve.

On a donc trois types de styles:

Le style prédicatif pur, désignatif, objectif et logique: *Jeannette est gentille* (attribution d'une qualité à J.).

Le style locutif pur, expressif, subjectif et affectif: *gentille, Jeannette* (plaisir du locuteur devant la gentillesse de J.).

Le style prédicto-locutif qui combine les deux modes d'élocution: *Qu'elle est gentille Jeannette.*

Dans ce troisième type le contenu expressif repose sur le ton, lui-même appuyé sur les mises en relief syntaxiques (séquence et pauses), le tout en relation avec les valeurs lexicales.

On comprend pourquoi l'expressivité est si étroitement liée à la motivation du signe. Dans la mesure où il devient la manifestation concrète d'un état psychologique, il se veut comme une image de cet état. Alors le désordre de la phrase exprime le désordre des sentiments; l'inversion des hiérarchies, l'absence de liaisons etc... expriment des relations affectives qui refusent d'entrer dans la structure élaborée de la phrase logique.

Elles les expriment, mais en même temps les symbolisent, car il n'est que trop évident que cette syntaxe expressive, si elle a pu avoir une origine naturelle, s'est organisée en un système de conventions; qui songerait à s'écrier *Bah!* ou *Pfutt!* s'il ne l'avait appris; et il n'y a rien de plus conventionnel, finalement, que les tons, ou les interjections, et les innombrables variations mélodiques accentuelles et démarcatives de la phrase parlée: au moment précis où j'écris ces lignes, la Comédie Française me radiote je ne sais quelle tragédie qu'elle hurle, tour à tour, susurre, rugit, roucoule, éructe, balbutie et tisse en un fond sonore d'où n'émergent de loin en loin qu'un déférent „Madame ...” ou un „Seigneur ...” angoissé.

Il y a certainement là un système de conventions très élaboré avec son lexique et sa syntaxe dont l'étude n'a jamais été faite.

## II. OBJECTIVITÉ ET SUBJECTIVITÉ: LE PASSÉ NARRATIF

La phrase prédicative énonce objectivement un propos. Cette objectivité est dans sa nature, elle découle de sa fonction et de sa forme.

La communication, en effet, implique un locuteur, un auditeur et un propos (être, chose ou notion) ou troisième terme, „la personne dont on parle”, selon la définition ambiguë — ambiguë parce que, dans la phrase prédicative, la première, la deuxième personne, sont — au même titre que la troisième — des personnes dont on parle, dont parle le locuteur.

Ce triangle fondamental est défini par la situation linguistique, il est essentiel à toute communication; c'est pourquoi les trois personnes constituent la catégorie grammaticale la plus universelle et la plus stable. A ma connaissance on la retrouve dans toutes les langues alors que toutes les autres catégories varient d'un idiome à l'autre.

Mais le „sujet parlant” est tout autre chose que le *je*; „je est un autre”; rien n'est plus évident pour le grammairien et c'est, peut-être, après tout, le sens que donnait le poète à cet énigmatique propos.

Le *je* est distinct du moi parlant, comme *tu* du toi écoutant et le *il* du lui parlé.

Les trois pronoms sont des projections de la pensée du locuteur, et le *je* désigne un moi distinct, séparé, que le loquens observe, pense et parle et qu'il détache de

lui-même pour lui attribuer un temps, un espace, des modalités autonomes et distinctes du temps, de l'espace, des modalités de son existence parlante.

Quand on parle d'expressivité, on ne doit jamais oublier qu'il s'agit d'un attribut du sujet parlant, de l'individu qui parle, au moment où il est en train de parler. Lorsqu'on dit *tu viens!* sur un ton coléreux, ou *lui, malade!* sur un ton dubitatif, la colère ou le doute ne sont pas celles de *tu* ou de *lui*, mais de celui qui prononce ces mots; et lorsque ce dernier parle de lui-même, il ne faut pas confondre les sentiments que l'énoncé attribue au *je* et ceux qu'il actualise comme des manifestations du moi qui les exprime.

L'expressivité est donc par définition subjective; mais d'une subjectivité qui est celle du sujet parlant (loquens), car le sujet grammatical est toujours objectif et ne saurait, par définition, être autrement.

Certes le *je* est plus subjectif que le *tu* ou le *il*, car il n'est séparé du locuteur que par une distance toute psychologique; c'est pourquoi les genres expressifs, et en particulier la poésie lyrique, sont presque toujours écrits à la première personne; presque toujours aussi, et pour la même raison, ils sont écrits au présent.

Des trois pronoms le *je* actualise l'énoncé au plus près du moi; mais la distance reste encore grande et toute expressivité, c'est-à-dire manifestation du parlant, est en définitive une réintérieurisation du discours et plus particulièrement du *je*.

L'étude de la forme narrative est des plus intéressantes à cet égard.

Il y a un *je* narratif qui ne se confond pas avec le *je* autobiographique et pseudo-autobiographique, mais qui identifie l'auteur avec sa création. Réciproquement il y a un *il* autobiographique qui soustrait le *je* à son histoire pour mieux le situer dans l'Histoire où le moi se contemple.

Michel Butor a parfaitement démonté ce jeu des miroirs romanesques et pratiqué une manoeuvre des emplois narratifs du pronom. On songe, en particulier, au *vous* de la *Modification*, c'est un *vous* du personnage-narrateur qui se parle à lui-même et s'adresse du même coup au lecteur qu'il attire et enferme dans ce dialogue intime. Ce *vous* correspond au *je* fictif, mais installe le récit, non plus dans le temps du narrateur, mais dans celui du lisant.

Le présent historique n'est de même qu'une transposition d'un passé conté dans le présent du conteur, En fait toute forme expressive est par essence subjective et, quels que soient les procédés, qui sont les plus divers, elle tend à abolir ou à diminuer la distance du *je* au moi loquens, à confier au parler quelques-uns des attributs du parlant, et qui se superposent aux valeurs grammaticales et lexicales de l'énoncé.

Le procédé peut être très évident comme dans la phrase exclamative, ou plus subtil comme dans l'emploi de l'adjectif, il se ramène toujours à ce déplacement d'une partie de la communication qui passe du sujet grammatical sur le sujet parlant. Tel est bien l'emploi moderne de l'opposition passé simple — passé composé, pratiquement abandonnée par la langue de communication, mais qui survit dans le récit.

On sait que la plupart des emplois du passé simple sont, dans la langue moderne, assumés par le passé composé. Beaucoup de grammaires nous disent même que le passé simple a entièrement disparu de la langue parlée et n'est plus qu'une survivance littéraire.

Mais ceci est inexact, le passé simple est devenu le temps du récit fictif, or c'est là un genre littéraire qu'on rencontre, de moins en moins, sous des formes parlées; toutefois dès qu'on raconte une histoire du type: „Il était une fois...”, le passé simple reprend ses droits. Donc le passé simple est désormais un temps du récit, temps du roman, mais surtout, du conte; on va voir pourquoi et comment.

Les grammaires opposent le passé composé ou passé proche au passé lointain exprimé par le passé simple; ou plus exactement le passé simple est un passé révolu alors que le passé composé se situe dans une période de temps, jour, semaine, année, siècle non encore achevée au moment où l'on parle. C'est la règle des grammairiens classiques qui exigeait; *hier, je fis — aujourd'hui j'ai fait; la semaine dernière je fis — au début de l'année j'ai fait*. Si bien que ce n'est qu'après la mort d'un personnage qu'on pouvait dire *il naquit*, et que, parlant de soi-même, seul était possible: *je suis né*.

Sous cet aspect dogmatique qui est le propre des règles classiques — le choix des deux formes a été longtemps un des scrupules chéris de la casuistique grammaticale: faut-il, par exemple, considérer la conquête de la Gaule par César comme un passé révolu ou un événement dont l'incidence pèse encore sur notre présent?

L'usage classique découle d'une règle antérieure formulée au XVI<sup>e</sup> siècle, la règle des vingt-quatre heures qui veut, selon Henri Estienne que: „quand nous disons, j'ay parlé à luy, et luy ay fait response, cela s'entend avoir esté fait ce jour-là; mais quand on dit, Je parlay à luy et luy fei response, ceci ne s'entend point avoir esté fait ce jour même auquel on raconte ceci, mais auparavant, sans toutefois qu'on puisse juger combien de temps est passé depuis”.

Il faut bien voir l'origine de cette distinction: étymologiquement on a une opposition passé — présent. Les deux temps sont des perfectum, c'est-à-dire expriment que l'action est achevée, mais achevée à un moment du passé ou achevée au moment présent. A l'époque archaïque; *j'ai une amie aimée*, a la même valeur de présent qui s'est conservée dans: *j'ai bu mon café, partons; j'ai couru trop vite, j'ai chaud*; il s'agit du résultat présent d'une action passée.

Pendant de très bonne heure, le sens s'est déplacé de l'état présent sur l'action passée et le passé s'est petit à petit détaché du présent; le passé composé tend à rejoindre le passé simple.

L'usage médiéval est des plus confus et les textes eux-mêmes sont le plus souvent équivoques; la plupart des grammairiens ne sont pas d'accord sur la valeur de l'opposition dont certains nient l'existence.

La règle des vingt-quatre heures, très logique, montre qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le passé composé commence à se détacher du présent sans en être entièrement séparé; il y a une sorte de dilatation conventionnelle du présent qui rappelle l'unité de temps

de la tragédie. Quant à la règle de la période actuelle (heure, jour, semaine, mois, siècle) des classiques elle n'est qu'une rationalisation arbitraire.

Aujourd'hui l'opposition s'est perdue, comme le montre la belle enquête de M. Marcel Cohen dans *Grammaire et style*, qui permet de distinguer trois groupes d'auteurs: 1) Quelques puristes attardés qui maintiennent l'usage classique. 2) Un grand nombre d'indifférents qui emploient les deux temps côte à côte et pêle-mêle, sans y voir une opposition de valeurs. 3) Quelques écrivains qui ont absolument banni l'emploi du passé simple.

On pourrait donc conclure que ce dernier a été supplanté et désormais éliminé par le passé composé.

Pendant il est des écrivains qui emploient le passé dans le récit, non point au hasard et comme une survivance plus ou moins archaïsante ou indifférente — mais dans une opposition originale.

Pour Camus, pour Simenon et quelques autres, le passé simple est le temps du narrateur qui prend ses distances par rapport à son récit et à ses personnages; l'opposition passé simple — passé composé correspond à celle du *je* et du *il* narratifs, évoquée plus haut. C'est pourquoi le récit à la première personne est généralement au passé composé et au passé simple celui à la troisième personne. Mais il y a des variations à l'intérieur de cette opposition fondamentale.

Chez Simenon, par exemple, le narrateur raconte à la troisième personne et au passé simple et, à l'intérieur de la narration, le personnage peut raconter à la troisième personne, mais au passé composé.

L'opposition n'est pas temporelle, au sens ordinaire, elle ne se situe pas sur la ligne du Temps, mais distingue plusieurs lignes de temps: le temps du narrateur, le temps du narré, narré qui peut à son tour devenir narrateur; il s'agit non de temps, mais de durées vécues; et il y a un „temps” du *je* (passé composé) et un „temps” du *il* (passé simple). Mais le *je* peut être conçu dans un „temps” désormais distinct, éloigné, révolu, refusé, oublié, temps d'un *je* que le narrateur objectivise par l'emploi du passé simple. Réciproquement il peut se rapprocher du *il*, faire coïncider sa propre durée avec celle du *il* et il emploiera alors un passé composé par lequel il participe à sa création et sympathise avec elle.

Le jeu des pronoms et des différents temps du passé — y compris l'imparfait et le présent historique — devient alors d'une infinie variété et permet de déplacer à tout instant non le temps linéaire, mais la perspective des rapports psychologiques entre l'auteur et ses personnages.

Il est intéressant de suivre le développement historique de cet emploi, dans lequel on saisit trois étapes: 1) à l'origine une pure opposition temporelle: passé — présent, 2) ensuite une distinction modale qui oppose le Temps, abstrait et historique, au temps concret de la communication, 3) enfin, au sein de cette communication elle-même, s'oppose la durée désignée objectivement ou subjectivement vécue; le temps est alors l'expression des sentiments du sujet parlant de sa vision, de ses relations intimes avec le sujet du récit.

## III. LA PLACE DE L'ADJECTIF

L'adjectif qualificatif peut, dans certaines conditions, se placer soit avant soit après le substantif. Les grammairiens ont depuis longtemps relevé cette opposition que Grevisse définit, d'après M. J. Marouzeau, en constatant que: „l'adjectif se place avant le nom quand il a une valeur qualitative, exprimant un jugement, une impression, une réaction subjective, souvent affective: *une charmante soirée, une noble initiative, un vilain personnage*; il se place après le nom quand il a une valeur discriminative, énonçant un caractère spécifique, une catégorie, une qualité physique, une appartenance locale ou temporelle etc...: *la nature humaine, un fonctionnaire civil, les métaux ferreux, la langue française* etc...”

Cette définition, juste dans l'ensemble, est prise en défaut dans le détail; ainsi *un gros nez, une petite roue* n'ont pas la valeur subjective et affective qu'on retrouve dans *un gros banquier, un petit coup de blanc*.

Il y a là une des questions les plus obscures et les plus controversées de notre syntaxe, et à laquelle je voudrais m'arrêter pour formuler quelques observations personnelles.

Il faut d'abord observer que l'opposition séquentielle n'est pas un caractère de l'adjectif, mais de la combinaison adjectif — substantif; ainsi il n'y a pas d'opposition possible à *chien blanc*, mais il y en a une à *colombe blanche*.

Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a certains adjectifs qui sont difficilement déplaçables, en particulier les adjectifs de relation, formés sur des substantifs: *équestre, atomique, ferreux* etc...; et d'autres qui sont très facilement déplaçables, en particulier les adjectifs abstraits: *noble, vilain, libre* etc...

Lorsque l'opposition est impossible, l'adjectif occupe sa place normale après le nom, avec sa valeur propre, objective et spécifique. Toutefois la langue conserve des vestiges d'un système archaïque qui antépose normalement le qualificatif; c'est ainsi qu'un petit nombre d'adjectifs, très anciens, à valeur générique, qui sont des sortes d'auxiliaires de la catégorie adjectivale — comme il y a des verbes auxiliaires — continuent à s'antéposer normalement; tels sont: *gros, grand, long, vieux, jeune, petit* etc...; *un long bâton, un vieux costume, un petit chemin* etc... Ils constituent dans le système des constructions irrégulières ou des formes irrégulières de certains verbes. L'antéposition est dans ce cas une simple contrainte, et le mot n'entrant pas dans une opposition discursive, la place est dépourvue de valeur et il y a son sens propre.

En revanche, lorsque le déplacement est possible, la place assume une valeur. Mais le fait remarquable est que le petit nombre des formes, à constructions irrégulières, s'alignent dans ce cas, sur la norme; et que *grand, petit, gros, vieux* etc... ont, comme tous les autres adjectifs réguliers, un sens propre et objectif après le nom et une valeur particulière à l'antéposition.

Dans tous les cas, donc, où s'offre la possibilité d'une permutation discursive (dans le discours) l'antéposition assume une valeur qui s'oppose au sens propre.

Mais cette valeur, comme toujours, réalise des effets de sens différents selon la nature du contexte lexical. Il peut y avoir selon le cas :

opposition sémantique = *grand homme/homme grand*

valeur métaphorique = *blanche colombe/colombe blanche*

valeur effective = *vertes campagnes/campagnes vertes*.

Le dynamisme de l'opposition va ainsi en se dégradant, jusqu'au point où il n'actualise plus la valeur et où la séquence est indifférente : *un terrible accident/un accident terrible*.

Mais dans tous les cas il y a bien une valeur oppositionnelle commune et qui préexiste à toute réalisation ou absence de réalisation sémantique particulière. L'adjectif à sa place normale a une valeur spécifique et détermine l'individu nommé; antéposé, il a une valeur générique et détermine la catégorie lexicale nommante.

*Un homme grand* est un individu grand; *un grand homme* est un individu dans lequel l'humanité est grande.

L'adjectif antéposé modalise la catégorie, d'où sa valeur adverbiale : *un grand seigneur* est seigneur avec grandeur; *un simple soldat* est simplement soldat etc...

On comprend donc pourquoi l'adjectif de relation refuse de s'antéposer; dans *boucherie chevaline*, *auto décapotable*, le cheval, la capote sont des attributs extrinsèques, ils spécifient l'individu et non la catégorie; car lorsqu'ils sont communs à toute une catégorie, ils prennent alors valeur de substantif, signe de cette catégorie : *un carnivore*, *un épagueul*...

En ancien français, l'adjectif de catégorie se place avant le nom : *rouge-gorge*, *aubépine*, *bas-fonds*, *ronde-bosse* etc...; ce n'est qu'à une date relativement récente qu'apparaissent des composés du type *bas-bleu* ou *pied-noir*.

D'autre part toute catégorie est une abstraction, d'où la valeur abstraite, métaphorique, subjective et partant expressive, de l'antéposition. Elle est certainement liée à la distinction si importante en ancien français entre l'actuel et le virtuel<sup>3</sup>.

Une *blanche colombe* est une colombe dans laquelle la colombité est blanche, d'où se dégagent les valeurs métaphoriques propres à la colombe (chasteté) et à la blancheur (candeur). Et on comprend que si l'antéposition n'est pas possible dans *chien blanc* ou *chien noir*, c'est que la langue n'a pas jusqu'ici conçu des valeurs de la noirceur susceptibles de déterminer la caninité. En revanche, on parlera facilement des *noirs chevaux de l'Apocalypse*, symbole d'une obscurité et de ténèbres apocalyptiques.

La valeur prend alors une coloration affective et subjective; dans *les vertes campagnes*, ce n'est pas seulement l'herbe ou le feuillage qui sont verts, mais tout ce qui fait pour nous la campagne : fraîcheur, calme, fécondité etc...; et l'opposition primaire (spécifique — générique) est bien toujours sous-jacente.

<sup>3</sup> J'avais, dans ma *Grammaire*, subodoré une relation entre la place de l'adjectif et le degré zéro de l'article à propos des tours : *de bons amis*, *de bonne soupe*... L'origine m'en apparaît aujourd'hui plus clairement; si l'antéposition virtualise le nom, elle refuse l'article d'actualisation; il en est de même de la négation : *pas d'amis*, *pas d'argent* etc...

On la retrouve — diluée il est vrai — dans une *automobile luxueuse* et une *luxueuse automobile*; la première brille de l'éclat de ses chromes, de ses glaces, de ses cuirs; la seconde est un signe social, luxueusement automobile.

Mais on arrive à la limite où la valeur cesse de s'actualiser; c'est le cas en particulier pour les noms abstraits, dans lesquels l'esprit (et la langue) distingue mal la catégorie abstraite de l'accident actualisé; l'anglais, l'ancien français, emploient les noms abstraits sans article. Y-a-t-il une différence entre *une fastueuse réception* et *une réception fastueuse*? Nous concevons mal un genre „réception” qui transcende les mardis de la préfète, les cocktails de l'Ambassade et les bals du ministère; d'un tel mot nous distinguons mal l'essence de l'existence, si on me permet ce jargon; c'est ce qui rend l'opposition séquentielle sans effet de sens, tout en l'autorisant au gré du rythme, de l'euphonie ou de quelque autre préoccupation stylistique.

L'antéposition, dans ce cas, prend souvent une nuance littéraire, teintée de préciosité ou d'élégance. Mais nous sortons ici du domaine de l'expressivité.

#### SKŁADNIA EKSPRESYWNA

##### STRESZCZENIE

Autor zanalizował tutaj trzy rodzaje wyrażenia emocjonalnego: frazę lokutywną, czas przeszły narratywny i pozycję przymiotnika.

Odróżnia najpierw wypowiedzenie predykatywne od wypowiedzenia lokutywnego. W pierwszym z nich podmiot mówiący przypisuje podmiotowi gramatycznemu (ja, ty, on) jakieś orzeczenie; przy tym to przypisanie orzeczenia podmiotowi jest zaznaczone morfemem werbalizującym. We frazie lokutywnej — rozkaźniku, wołacz, słowie-frazie typu: *wspaniałe ten obraz* — nie ma przypisania orzeczenia, a zatem ani czasownika, ani podmiotu. Systemu lokutywnego nie można zatem uważać za szczególny wypadek systemu predykatywnego; jest on ufundowany na składni autonomicznej i nie dającej się sprowadzić do gramatyki predykatywnej.

Mowa jest w tym wypadku konkretnym aktem, który bezpośrednio wyraża myśl mówiącego, podczas gdy w konstrukcji predykatywnej myśl ta jest przypisana podmiotowi, którym może być *ja*, *ty* albo *on*. Ale to *ja* i to *ty*, w tym samym stopniu co *on*, są osobami, o których wypowiada się mówiący; to *ja* jest projekcją mówiącego „ja”, które ona obiektywizuje.

Prócz fazy lokutywnej istnieje szereg stylistycznych środków dla subiektywizacji podmiotu predykatywnego, jego reinterioryzacji, przez utożsamienie czasu i przestrzeni w wypowiedzeniu z czasem i przestrzenią mówiącego w akcie mówienia. Takie właśnie są zastosowania zaimka osobowego w opowiadaniu, zgodne z zastosowaniami czasów, a w szczególności opozycji: *passé simple* — *passé composé*.

Tak samo antepozycji przymiotnika używa się do celów emocjonalnych i subiektywnych. Fakt ten, dobrze znany gramatykom, został tu rozpatrzony w świetle relacji syntagmatycznych; wskazano, że wartość przymiotnika właściwie nie należy do niego samego, lecz jest właściwością syntagmy, kombinacji: przymiotnik — rzeczownik.

Przełożyła *Stefania Skwarczyńska*